

**FICHE D'INSCRIPTION TEMPS PÉRISCOLAIRES****ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020****À retourner en Mairie avant le Vendredi 05 Juillet 2019**

PRÉNOM/NOM : .....

Date de naissance : .....

CLASSE fréquentée Année scolaire 2019-2020 : .....

N° Allocataire CAF : .....

Compagnie d'assurance : .....

Numéro du contrat : .....

**RESPONSABLES LÉGAUX**

	PERE	MERE	Autre Responsable légal
<b>NOM</b>			
<b>Prénom</b>			
Adresse Domicile			
Tél. Domicile			
Tél. Portable			
Tél. Professionnel			
Adresse mail			

**FACTURATION - PAIEMENT**

NOM ET PRENOM DU PAYEUR :

Adresse de facturation si différente du domicile :

**Signature des parents ou responsables légaux :***Précédée de la mention « lu et approuvé »***TOUT CHANGEMENT (Adresse, Numéro de téléphone...) DOIT  
ÊTRE SIGNALÉ AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE**

Le paiement peut se faire par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces à la Trésorerie de Mesnil-Esnard 36, rue de la République 76240 LE MESNIL-ESNARD ou par carte bancaire sur le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

# 1) CANTINE

A. Deux modes d'inscription :

**Inscription Régulière** (= engagement à jours fixes et pour toute l'année scolaire en cours)

 Sauf cas particulier\*, ce mode d'inscription entrainera une facturation systématique, pour les jours cochés ci-dessous :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

**Inscription Occasionnelle**

Dans ce cas et afin de commander le repas : **merci de prévenir la Mairie 4 jours avant**.

**\*Cas particulier :**

Les repas non pris du fait de l'absence d'un enfant **durant 5 jours consécutifs ET justifiée par un certificat médical remis obligatoirement au secrétariat de la mairie**, ne seront pas facturés.

**Merci de nous préciser si les repas devront être sans porc :  OUI  NON**

**Votre enfant mangera-t-il à la cantine le 02/09/2019 ?  OUI  NON**

B. Les tarifs 2019-2020

REPAS RÉGULIER		COMMUNE	HORS COMMUNE
NOMBRE D'ENFANTS DÉJEUNANT À LA CANTINE	<i>1 enfant</i>	3.90 €	4.45 €
	<i>2 enfants</i>	3.75 €	4.25 €
	<i>3 enfants ou plus</i>	3.40 €	3.85 €

REPAS OCCASIONNEL	COMMUNE	HORS COMMUNE
	4.10 €	4.45 €

**REPAS ADULTE : 4.45 €**

## 2) GARDERIE

Garderie le matin :  OUI     NON

Garderie le soir :     OUI     NON

### L'accueil et les horaires :

**Le Matin = De 7h30 à 8h50**

L'accueil à la garderie se fait coté Clos des Roses.

**Le Soir = Fin du temps scolaire à 18H30**

L'accueil à la garderie entrainera une facturation systématique.

Pour rappel, la rentrée à l'école a lieu uniquement par l'équipe enseignante, rue de l'Eglise.

### Les tarifs 2019-2020

Le matin : **1.50 €**

Le soir : - Fin du temps scolaire à 17h30 : **2 € avec le goûter**

- De 17h30 à 18h30 : **1.50 €**



**Pénalité de retard = 10 € à chaque retard des familles à la garderie du soir. Applicable pour un retard après 18H30.**

**En cas de problème susceptible d'engendrer un retard,  
Merci de bien vouloir prévenir le service de garderie périscolaire au  
numéro suivant : 06 95 76 91 18.**

---

Les enfants inscrits à la garderie peuvent bénéficier d'une aide aux devoirs gratuite et proposée par les bénévoles, de 16H45 (après le goûter) à 17H30.

Si vous êtes intéressé, merci de cocher le(s) jour(s) choisis :

**Lundi**

**Jeudi**



**Ce choix reste valable pour toute l'année scolaire 2019-2020.**

## DEMANDE D'AUTORISATION-DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre du temps périscolaire de la commune de Saint-Aubin-Épinay, l'animateur ou la commune peuvent être amenés à faire des photos de votre enfant qui seront utilisées pour le journal, le site internet, la page Facebook de la commune, dans les différentes publications de la commune.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs et du droit à l'image, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des personnes participantes pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement).

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer ou flouter son visage.

Je soussigné père/mère ou tuteur de .....

Responsable légal de l'enfant .....

Autorise/n'autorise pas la commune à prendre, dans le cadre du temps périscolaire, des photos de mon enfant, prises au cours des activités.

À .....

Le .....

Signature du responsable légal :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche d'inscription du temps périscolaire de Saint-Aubin-Épinay au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Je m'engage à signaler toute modification pouvant intervenir au cours de l'année scolaire (adresse, situation familiale ...).

J'autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale pour mon enfant (médecin, transport à l'hôpital ou autres).

Date

Signature